



Communiqué de presse

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 28 décembre 2020

Données importantes de politique monétaire pour la semaine se terminant le 25 décembre 2020

Taux d'intérêt et facteur d'exonération

En %

Date	Taux directeur de la BNS ¹	SARON Clôture du négoce ²	Taux spécial (facilité pour resserments de liquidités) ³	Taux d'intérêt sur les avoirs en comptes de virement ⁴	Facteur d'exonération
21.12.20	-0.75	-0.72	0.00	-0.75	30
22.12.20	-0.75	-0.72	0.00	-0.75	30
23.12.20	-0.75	-0.72	0.00	-0.75	30
24.12.20	-0.75	-0.72	0.00	-0.75	30
25.12.20

1 Du 3 janvier 2000 au 13 juin 2019, la Banque nationale assignait une marge de fluctuation au Libor à trois mois pour le franc. A compter du 13 juin, elle fixe le taux directeur de la BNS. Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse [du 13 juin 2019 sur son examen de la situation économique et monétaire](#).

2 Le SARON est un taux d'intérêt de référence du marché monétaire en francs pour les prêts gagés au jour le jour. SIX est l'autorité responsable (benchmark administrator). Elle publie le SARON avec une précision de six décimales et octroie les licences.

3 Le taux spécial est calculé sur la base du taux directeur actuel de la BNS, majoré de 50 points de base. Il s'élève toujours à au moins 0%.

4 Prélevé uniquement sur les avoirs en comptes de virement dépassant un certain montant (montant exonéré).

Communiqué de presse

Moyenne des avoirs à vue en francs à la BNS, pour la semaine se terminant le 25 décembre 2020

En millions de francs

Avoirs en comptes de virement des banques en Suisse	632'332
Autres avoirs à vue en francs	71'590
Total des avoirs à vue en francs à la BNS	703'921

Réserves minimales: avoirs en comptes de virement des banques en Suisse, en moyenne de la période d'application⁵

En millions de francs

Période d'application précédente Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement	Période d'application en cours Moyenne jusqu'au	Avoirs en comptes de virement
20.11.20	644'118	25.12.20	632'348
27.11.20	644'396		
04.12.20	642'013		
11.12.20	640'188		
18.12.20	638'253		
Valeur en fin de période	638'053		

⁵ La période d'application s'étend du 20 d'un mois au 19 du mois suivant.

Réserves minimales: accomplissement de l'exigence au cours des 12 dernières périodes d'application

En millions de francs

Période d'application	Exigence	Actifs pouvant être pris en compte ⁶	Billets et pièces suisses	Avoirs en comptes de virement à la BNS	Accomplissement en %	Taux d'intérêt ⁷ en %
20.11.19 - 19.12.19	18'078	507'587	6'498	501'089	2'808	3.30
20.12.19 - 19.01.20	18'359	510'801	7'002	503'799	2'782	3.30
20.01.20 - 19.02.20	18'367	510'215	6'568	503'647	2'778	3.29
20.02.20 - 19.03.20	18'369	511'809	6'617	505'192	2'786	3.29
20.03.20 - 19.04.20	18'457	551'684	6'718	544'965	2'989	3.35
20.04.20 - 19.05.20	18'622	591'837	6'316	585'521	3'178	3.34
20.05.20 - 19.06.20	18'882	603'980	6'388	597'592	3'199	3.34
20.06.20 - 19.07.20	19'084	616'848	6'460	610'388	3'232	3.33
20.07.20 - 19.08.20	19'310	634'576	6'305	628'271	3'286	3.30
20.08.20 - 19.09.20	19'486	640'911	6'205	634'706	3'289	3.29
20.09.20 - 19.10.20	20'012	639'541	6'166	633'375	3'196	3.29
20.10.20 - 19.11.20	20'570	645'620	5'951	639'669	3'139	3.28

⁶ Somme des billets et pièces suisses ainsi que des avoirs en comptes de virement à la BNS.

⁷ Pour le calcul de la pénalité applicable en cas de non-respect de l'exigence en matière de réserves minimales.